



© Guillaume Laget / PNRC

juillet 2019



GRANDE
CHARTREUSE

Grande Chartreuse

Un patrimoine historique au cœur des Alpes

La forêt de Grande Chartreuse est la plus grande forêt des Alpes avec 8 500 hectares et se situe dans le département de l'Isère. Cette forêt de montagne, entre 450 et 2 060 mètres d'altitude offre des paysages grandioses et abrite une riche biodiversité.

Haut-lieu de mémoire et d'histoire, le monastère de l'ordre des Chartreux a façonné l'espace et initié le développement de ce massif exceptionnel.

Majestueuse et soumise à de rudes conditions climatiques, la forêt abrite une grande richesse forestière tant par la qualité de la ressource en bois que par la diversité des habitats naturels et des espèces. Elle offre en même temps un écrin de verdure aux habitants des agglomérations voisines de Chambéry et Grenoble.

La forêt domaniale produit 20 000 m³ de bois chaque année, ce qui constitue un enjeu économique majeur pour la filière locale. La forêt domaniale est au cœur d'une entité territoriale forte, le Parc naturel régional de Chartreuse.

Le 13 février 2015, les partenaires ont reçu le label Forêt d'Exception®.

Le comité de pilotage statue sur les grandes orientations définies en commun, sur les enjeux et objectifs détaillés dans le contrat de projet. Il est réuni deux fois par an pour faire le point sur l'avancement des actions.

Le comité est présidé par le Parc naturel régional de Chartreuse, et co-animé par le Parc et l'Office national des forêts.

La forêt a ouvert sa gouvernance aux acteurs traditionnels du territoire, au sein desquels le monastère de Grande Chartreuse, les associations, établissements publics, syndicats professionnels et personnes référentes de la société civile.

Les actions qui viennent concrétiser le projet Forêt d'Exception® sont : la création d'un film artistique « Un désert au cœur du monde » sur les empreintes des moines dans le paysage, une exposition photographique, la restauration du sentier de la Cochette parcouru par les moines depuis des siècles et la mise en place d'un marteloscope.

La reconnaissance de l'AOC Bois de Chartreuse et la création d'un groupe de concertation pour la gestion du vallon du Monastère, constituent également des actions phares.

